



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro RA-207-02-2023

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 2 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RA-207-02-2023, amendant le règlement numéro RA-207-04-2019 concernant le pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Municipalité.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 7 mars 2023.

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE - By-law number RA-207-02-2023

Public notice is given that at a meeting held on March 2, 2023, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted by-law number RA-207-02-2023, to amend by-law number RA-207-04-2019 concerning the power to authorize expenditures and to enter into contracts on behalf of the municipality.

Notice is also given that the by-law is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Thursday 8:30 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4:30 p.m., as well as Friday 8:30 a.m. to 1 p.m.

This by-law comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this March 7, 2023.

Marc Beaulieu
Directeur Général et greffier-trésorier
Director General and clerk-treasurer